

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS

Amendements réunis

au rapport [25.031, Traitement des données dans le domaine de la formation et de l'orientation](#)

Projet de loi sur le traitement des données dans le domaine de la formation et de l'orientation (LTDFO)	Amendement que la commission propose d'accepter (art. 172 OGC)
	Amendement de la commission <i>(initialement déposé par le groupe socialiste)</i> Article 13 (nouveau) Protection des données des enfants en situation irrégulière ¹Les entités ayant un lien avec le domaine de la formation et de l'orientation garantissent la confidentialité des données qui concernent les enfants en situation irrégulière et leur famille, recueillies dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. ²Elles veillent en particulier à ce que ces données ne puissent être rendues accessibles aux autorités cantonales ou fédérales à des fins de police des étrangers. Si cet amendement est accepté, l'article 13 du projet de loi devient article 14, et ainsi de suite. Accepté par 7 voix contre 6.